



Répartition des moyens 1^{er} degré en Seine Saint-Denis

*Entre 2000 et 2500 élèves supplémentaires sont annoncés en Seine Saint Denis pour la rentrée 2007.
56 postes seulement abondent la dotation départementale pour y faire face.*

Bilan des groupes de travail et réunions de CTP préparatoires à la répartition des moyens de la rentrée 2007

A l'issue des opérations de CTP de février et juin l'I.A. conserve une vingtaine de postes en réserve. Dans le même temps il reste une quinzaine de fermetures bloquées, une dizaine d'ouvertures réservées et une vingtaine de «situations d'écoles à suivre». A la rentrée, les IEN vont procéder à des comptages d'effectifs dans les écoles pour déterminer les derniers ajustements.

Des effectifs qui grimpent partout

La méthode de gestion de l'I.A. consiste à coller au plus près des variations d'effectifs et à n'ouvrir les classes qu'au dernier moment après avoir obtenu la certitude que les seuils d'ouverture sont dépassés. En cas d'enveloppe un peu étroite, les écoles qui ne sont qu'à un ou deux élèves au-dessus du seuil ne voient pas l'ouverture se faire. De ce fait, nombre d'écoles sont au maximum de leurs capacités et il arrive que les seuils ne soient plus respectés.

La scolarisation des enfants de «moins de trois ans» recule partout

Alors que la scolarisation des enfants de «deux-trois ans» est un élément important de la réussite des enfants de milieu populaire, elle est pratiquement réduite à néant dans le département, y compris en ZEP. De rares écoles à Blanc Mesnil et Bobigny ont conservé leurs classes des tout-petits après des batailles acharnées. Mais cet acquis ne peut en rester à son aspect «particulier». En refusant d'ouvrir les classes où existent des inscrits, l'Inspecteur d'Académie condamne cet axe qui fut pourtant une priorité pendant de longues

années. De fait, de nombreux enfants de début d'année ne sont pas scolarisés avant trois ans et demi, le ministère a réalisé une économie substantielle de moyens.

Rappel des règles d'ouvertures/ fermetures de postes

Ces règles s'appliquent sur la moyenne de l'école, sans globalisation avec les éventuelles écoles du groupe scolaire. Nous avons obtenu par la lutte et l'action collective au printemps 1998 l'application de ces règles départementales. 10 ans après, un nouvel abaissement des effectifs est nécessaire.

En zone d'éducation prioritaire
Maternelle : moyenne 25 élèves
élémentaire : moyenne 23 élèves
Hors zone d'éducation prioritaire
Maternelle : moyenne 27 élèves
élémentaire : moyenne 25 élèves

Les actions à mettre en œuvre à la rentrée

Si votre école est au dessus de ces normes d'ouverture de classe, le SNUipp FSU 93 vous propose de mettre en place une structure d'école avec le nombre de classes correspondant à l'application de la règle. Cette action se conduit nécessairement avec les parents d'élèves. Vous vous trouverez donc dans la situation d'avoir une classe sans enseignant. Nous proposons que cette classe soit «gardée» par les parents d'élèves en attendant que l'administration réponde. Un CTP devant se tenir dans les tous premiers jours de la rentrée, il sera difficile à l'inspecteur d'académie de ne pas tenir compte de ces actions. Tenez le syndicat informé.

